

Glélé-Ahanhanzo, Maurice, *Introduction à l'organisation de l'unité africaine et aux organisations régionales africaines*. Paris, Librairie Général de Droit et de Jurisprudence, 1986, 574 p.

Daniel Colard

Volume 19, numéro 2, 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702358ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702358ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Colard, D. (1988). Compte rendu de [Glélé-Ahanhanzo, Maurice, *Introduction à l'organisation de l'unité africaine et aux organisations régionales africaines*. Paris, Librairie Général de Droit et de Jurisprudence, 1986, 574 p.] *Études internationales*, 19(2), 383–384. <https://doi.org/10.7202/702358ar>

GLÉLÉ-AHANHANZO, Maurice, *Introduction à l'organisation de l'unité africaine et aux organisations régionales africaines*. Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1986, 574 p.

Le 40^{ème} volume publié dans la collection « Bibliothèque africaine et malgache », sous la direction de P.F. Gonidec et A. Bourgi, en juin 1986, représente, comme le note dans sa préface le Président de la République du Sénégal, Abdou Diouf, vieil ami et camarade de promotion à l'Université de Maurice Ahanhanzo Glélé, professeur agrégé des Facultés de Droit à Paris I – Panthéon-Sorbonne, une « contribution remarquable à une meilleure connaissance de l'histoire, des institutions et de la problématique du régionalisme africain ».

Il vient combler, avec bonheur, un vide juridique car la documentation officielle concernant les États africains est la plupart du temps très difficile d'accès. Cet intellectuel africain spécialiste du droit des gens a eu le grand mérite de rassembler dans un ouvrage de dimension convenable des textes internationaux du plus grand intérêt pour les juristes francophones.

Dans sa courte introduction le professeur Glélé souligne que deux traits fondamentaux caractérisent l'Afrique contemporaine : d'une part, la volonté affirmée de construire des États-nations modernes, d'autre part, le désir de « réaliser l'unité ou l'intégration africaine », politique ou économique. Selon son auteur, le principal objectif de ce livre est de « mettre à la disposition des étudiants, des chercheurs et de tous ceux qui s'intéressent aux problèmes de l'Afrique, une documentation de première main ». La présentation et la structure de l'étude confirment pleinement que le pari a été tenu.

Du point de vue structurel, elle comprend deux parties nécessairement inégales. La première constitue une introduction très générale à l'OUA et aux grandes organisations régionales africaines (75 p.). M. Glélé explique rapidement la genèse de l'OUA en exposant les différentes thèses en présence sur l'Unité africaine – l'approche fédéraliste ou intégra-

tionniste et l'approche confédéraliste, pragmatique et fonctionnelle; puis il énumère les objectifs et les principes de l'OUA; et décrit enfin les institutions et le système juridique panafricain. Il met en relief le consensus existant sur la « coopération économique et technique » dont l'expression la plus achevée est la Stratégie de Monrovia et le Plan d'action de Lagos. L'autre aspect à mettre à l'actif de cette Organisation continentale est l'adoption de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui lie les droits et les devoirs de l'homme et concilie les droits de la personne humaine avec ceux des peuples. Après avoir centré le projecteur sur l'OUA, l'auteur classe les organisations régionales ou sous-régionales d'intégration ou de coopération économique. Celles-ci – plus d'une trentaine dont la liste exhaustive figure en annexe – sont le produit direct de la « mystique de l'Unité africaine » et se donnent toutes pour objectif de réaliser celle-ci par le moyen de l'intégration économique.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage – 460 p. – le lecteur trouve les textes fondamentaux, c'est-à-dire les chartes constitutives, conventions, protocoles annexes de l'OUA et des principales organisations régionales et sous-régionales africaines. La première rubrique traite longuement de l'OUA, organisation politique à vocation continentale (114 p.). Le chercheur pourra ainsi avoir accès à une série de documents peut disponibles: règlements intérieurs de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement et du Conseil des Ministres de l'OUA; la convention sur les réfugiés de 1969, celle sur l'élimination du mercenariat en Afrique de 1977; la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Plan d'action de Lagos et son acte final de 1980, pour ne citer que les principaux textes incorporés.

Dans une seconde rubrique consacrée aux « Organisations économiques », l'auteur reproduit les chartes de six organisations, à savoir: celles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest créée en 1975 (CEDEAO) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale fondée en 1983 (CEEAC); les traités portant création en 1981 d'une zone d'échanges préférentiels (ZEP) pour les États de l'Afrique de l'Est et de

l'Afrique australe et instituant l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale en 1964 (UDEAC) enfin la convention relative à la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest de 1963, accompagnée de l'accord de non-agression et d'assistance en matière de défense entre les États de la CEAO et le Togo (ANAD) de 1977, et celle concernant la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), fondée en 1977.

La troisième rubrique traite des organismes de financement ou de développement: accords portant création de la Banque africaine de développement de 1982 et création du Fonds africain de développement de 1972; statuts de l'Association des Banques centrales africaines de 1968 et du Centre africain d'études monétaires de 1975.

La quatrième est consacrée aux organisations et institutions à vocation culturelle. Trois conventions sont reproduites ici: la Charte culturelle de l'Afrique du 5 juillet 1976 assez peu connue, les conventions portant création du Centre international des civilisations bantu du 8 janvier 1983 (CICIBA) et de l'Agence panafricaine d'information du 9 avril 1979.

Une cinquième rubrique mentionne les organisations spécialisées dans la mise en valeur des fleuves et bassins fluviaux: L'Autorité du Bassin du Niger (1980), l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (1972), la déclaration portant création de la Mano River du 3 octobre 1973.

Quand à la dernière, elle regroupe des textes assez divers: la Charte de l'Organisation commune africaine et malgache de 1966, le Pacte instituant la Confédération de la Sénégalie de 1981, la convention créant le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) de 1973 et l'Accord relatif à l'Autorité permanente inter-gouvernementale contre la sécheresse et pour le développement en Afrique de l'Est (IGAAD) de 1986.

Le tout est complété par quelques cartes — qui auraient pu et dû être plus nombreuses pour faciliter la localisation des OIG — et quelques indications bibliographiques très uti-

les pour aller plus loin dans la connaissance du monde africain.

L'ouvrage n'est pas exhaustif, mais il comprend une cinquantaine de documents, ce qui constitue une bonne base de départ. Il est à coup sûr appelé à rendre de nombreux services, puisqu'il est à peu près le seul de ce genre disponible en langue française. On formulera deux souhaits. Le premier est l'impérative obligation pour l'auteur de le mettre à jour périodiquement. Le second est de faire précéder chaque OIG d'une courte présentation, pour mieux la situer et bien comprendre le rôle spécifique qu'elle joue par rapport aux autres. Rappelons que le continent africain est balkanisé et comprend pas moins de 50 États...

Daniel COLARD

*Faculté de Droit
Université de Besançon, France*

N'TANDOU, Jean Baptiste, *L'Afrique mystifiée*. Paris, Editions L'Harmattan, coll. « Points de vue », 1986, 175 p.

La réflexion de Jean Baptiste N'Tandou sur l'histoire coloniale de l'Afrique, sa situation et son avenir, nous reporte nécessairement aux diverses théories qui ont eu cours sur le développement des pays industrialisés et le sous-développement des pays du Tiers-Monde. On se souvient que les auteurs classiques considéraient la croissance économique comme inhérente à la structure de l'économie libérale et attribuaient son apparition à l'accumulation du capital et au progrès technique. Parmi les auteurs modernes, certains ont attribué cette croissance à l'existence de mécanismes de développement (v.g. l'entrepreneur, l'innovation, l'action gouvernementale); d'autres l'ont imputée à un processus historique d'évolution: des économies ont pris de l'avance, tandis que d'autres se sont distancées. Pour Rostow, il fallait franchir un certain seuil: c'est le décollage économique. Enfin, il y a eu ceux pour qui l'industrie constituait le seul moteur du développement. Les pays qui n'entraient pas dans l'une ou l'autre de ces